

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

CP: ..... Ville : .....

Tel: ..... Port : .....

Pour recevoir toutes les infos de l'idbl, merci d'inscrire lisiblement votre adresse mail

Email : .....

## Enfants: 1 atelier max par enfant

- |                 |  |  |
|-----------------|--|--|
| <b>Mercredi</b> | <input type="checkbox"/> BD illustration PAO 9 / 11 ans 10h - 12h      | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Modelage 5/6 ans 14h - 15h30  |
|                 | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 7 / 8 ans 10h30 - 12h  | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Modelage 7/8 ans 14h - 15h30  |
|                 | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 10h30 - 12h | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 9 / 12 ans 14h - 15h30 |
|                 |  | <b>Samedi</b>  |
|                 |  | <input type="checkbox"/> Dessin Peinture Volume 7 / 10 ans 10h30 - 12h |

## Ados & Pré-ados: 1 atelier max par ado

- |                 |  |               |   |
|-----------------|--|---------------|---|
| <b>Mercredi</b> | <input type="checkbox"/> 13/17 ans Dessin expression plastique 15h45/17h45 | <b>Samedi</b> | <input type="checkbox"/> 11 / 15 ans Céramique Volume 11h - 12h30 |
|                 | <input type="checkbox"/> 12 / 15 ans BD, illustration & PAO 13 h / 15 h 30 |               |   |

## Adultes & adolescents à partir de 16 ans: 2 ateliers max par adulte

- |                 |  |   |
|-----------------|--|---|
| <b>Lundi</b>    | <input type="checkbox"/> Sculpture / Volume Alain Domagala (forfait 20€) 10h/18h           | <input type="checkbox"/> Atelier d'Histoire de l'Art Lydie Rekow Fond 17h30/19h30   |
|                 | <input type="checkbox"/> Gravure initiation Daniel Rovaletto (forfait 20€) 10h/12h         | <input type="checkbox"/> Dessin d'après modèle vivant Tristan Villers 19h/21h   |
|                 | <input type="checkbox"/> Dessin peinture paysage extérieur Florent Contin-Roux 13h30/16h30 | <b>Jedi</b>   |
|                 | <input type="checkbox"/> Gravure Daniel Rovaletto (forfait 20 € sup) 17h/21h               | <input type="checkbox"/> Céramique initiation Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 9h/12h   |
| <b>Mardi</b>    | <input type="checkbox"/> Recherches Picturales Florent Contin-Roux 9h30/12h                | <input type="checkbox"/> Céramique Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 14h/17h   |
|                 | <input type="checkbox"/> Pratiques Picturales à l'Acrylique Florent Contin-Roux 14h/17h    | <input type="checkbox"/> Recherche plastique Catherine Harang 13h/17h   |
|                 | <input type="checkbox"/> Photographie Valérie Pelet (forfait 20 € sup) 13h/16h30           | <input type="checkbox"/> Modelage d'après modèle vivant Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 18h/20h  |
|                 | <input type="checkbox"/> Vidéo Valérie Pelet 17h/20h                                       | <input type="checkbox"/> Gravure Daniel Rovaletto (forfait 20 € sup) 14h/20h  |
|                 | <input type="checkbox"/> Pratiques picturales à l'huile Florent Contin-Roux 18h/20h30      | <b>Vendredi</b>   |
|                 | <input type="checkbox"/> Dessin d'observation Catherine Harang 18h/20h30                   | <input type="checkbox"/> Cours d'Histoire de l'Art Lydie Rekow Fond 10h30/12h<br>cours supplémentaire possible, non décompté des 2 ateliers max |
| <b>Mercredi</b> | <input type="checkbox"/> Photographie Valérie Pelet (forfait 20 € sup) 9h30/13h            | <input type="checkbox"/> Céramique Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 9h30/12h et 13h/17h   |
|                 | <input type="checkbox"/> Sculpture / Volume Alain Domagala (forfait 20€) 10h/17h           | <input type="checkbox"/> Peinture/techniques aquarellées Tristan Villers 14h/16h30  |
|                 | <input type="checkbox"/> Pratiques picturales à l'acrylique Florent Contin-Roux 16h/18h30  | <input type="checkbox"/> Dessin d'après modèle vivant Tristan Villers 17h30/19h30   |
|                 | <input type="checkbox"/> Dessin, expression plastique Daniel Rovaletto 14h/16h             | <b>Samedi</b>   |
|                 | <input type="checkbox"/> BD, PAO, Illustration Héloïse Duarte 15h30/20h                    | <input type="checkbox"/> Modelage d'après modèle vivant Maggy Cluzeau (forfait 20 € sup) 9h/11h   |
|                 |  | <input type="checkbox"/> Dessin d'après modèle vivant Tristan Villers 14h/16h30   |

## Pièces à fournir lors de l'inscription

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2 enveloppes kraft timbrées & libellées à votre adresse  | <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité pour les élèves internes  |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (EDF ou Télécom) pour les résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération | <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile   |
| <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité  | <input type="checkbox"/> Carte CCAS annuelle à jour ( Lavande, Azur ou Soleil justificatif obligatoire ) pour les retraités résidents de Digne les Bains |

**L'inscription est enregistrée et effective lorsque toutes les pièces et le règlement auront été fournis.**

# TARIFS pour l'année scolaire 2023 / 2024

## INSCRIPTIONS:

- Adultes Communauté Provence Alpes Agglomération : 125€ \*
- Mineurs Communauté Provence Alpes Agglomération \* : 5 / 12 ans = 70 €    13 / 17 ans = 91 €
- Adultes Hors Communauté Provence Alpes Agglomération : 177€
- Mineurs Hors Communauté Provence Alpes Agglomération \* : 5 / 12 ans = 100 €    13 / 17 ans = 121 €

## FORAITS SUPPLEMENT ATELIERS ET VOYAGE: 20€

Céramique, Modelage (modèle vivant), volume/sculpture, Photo & gravure: 20 € par atelier fréquenté sauf si les 2 mêmes ateliers.

## FORAITS CURISTES: la semaine = 40 €    les 3 semaines = 70 €

\*Les bénéficiaires de la Carte CCAS attribuée par le CCAS de Digne les Bains ont des tarifs spéciaux sur présentation obligatoire de leur carte à jour:

carte Soleil = gratuité sur l'inscription, carte Lavande et Azur = demi tarif soit 62,50€.

\*Les tarifs sont dégressifs pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrits à l'école d'art intercommunale de Digne-les-Bains.

\*Les agents communaux & intercommunaux ainsi que leurs enfants bénéficient du demi-tarif sur présentation obligatoire de la carte de membre actif A.S.C.P.C.I

## • Le matériel & les fournitures sont à la charge des élèves. Une liste vous sera fournie par les enseignants.

**Communes faisant parties de la CPAA :** Digne les Bains, Entrages, Marcoux, Mézel, la Robine-sur Galabre, Champtercier, Aiglun, Châteauredon, Beynes, Saint Jeannet, Estoublon, Majastres, Saint Julien d'Asse, Bras d'Asse, Saint Jurs, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Le Chaffaut Saint Jurson, Mallemoisson, Malijai, Mirabeau, Barras, L'Escale, Les Mées, Ganagobie, Peyruis, Mallefougasse Auge, Château Arnoux St Auban, Volonne, Thoard, Marcoux, Archail, Draix, Le Brusquet, Le Castellard-Melan, Hautes-Duyes, La Javie, Beaujeu, Prads, Barles, Verdaches, Le Vernet, Auzet, Seyne les Alpes, Selonnet, ST Martin les Seyne, Montclar.

## Extrait du Règlement intérieur

1. Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, aucun élève non inscrit auprès de l'administration ne peut assister au cours.
2. Pour des raisons de sécurité l'effectif dans les salles de cours est limité en fonction des ateliers.
3. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables néanmoins si toute fois l'élève à effectué moins d'un trimestre et que cette demande est consécutive d'une mutation professionnelle, d'un accident ou d'une longue maladie (arrêt de travail de plus de trois mois) sur justificatif, elle peut être prise en compte exceptionnellement.
4. Chaque personne inscrite à l'école doit justifier d'une assurance de responsabilité civile et pour les enfants, les adolescents et les étudiants de moins de 25 ans d'une attestation d'assurance extra scolaire.
5. Élèves mineurs: Pour des raisons de responsabilité les élèves mineurs doivent être présents sur la durée totale de leurs cours, si toutefois pour des raisons personnelles ils ne peuvent être présents en début de cours ou doivent quitter le cours avant le terme de celui-ci, une demande écrite émanant des parents ou du responsable légal (datée & signée) doit être donnée aux professeurs ou à l'administration. Si l'absence est régulière, un courrier doit être transmis à l'inscription. Par ailleurs toutes les absences devront être justifiées par écrit ou par téléphone par les parents ou le responsable légal.
6. Les parents qui désirent avoir un état de présence de leur enfant ou adolescent doivent faire une demande en ce sens auprès de l'administration.
7. Tous comportements graves pouvant gêner le bon déroulement du cours, peuvent en cas de récurrence être une cause d'éviction de l'élève de son cours ou de l'établissement.
8. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les enseignants dès lors il est fortement recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants seuls avant l'heure des cours de même doivent obligatoirement venir chercher leurs enfants à l'heure de fin de cours directement dans l'atelier pour les 5/6 ans. L'école ne possédant pas de garderie se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette règle. A partir de 7 ans, les enfants sortent librement de l'école aux heures prévues par l'emploi du temps.
9. Les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ne sont pas fournies par l'école, les élèves sont donc responsables de leur matériel et l'école se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration.
10. Toutes dégradations des locaux ou des équipements techniques mises au services des élèves ainsi que tous vols constatés entraîneraient une demande de remboursement auprès des élèves ou parents d'élèves concernés par ces faits.
11. Le matériel ou les travaux individuels doivent être impérativement récupérés par les élèves en fin d'année scolaire (exception faite des travaux utilisés dans le cadre de l'exposition de fin d'année qui doivent être récupérés avant les vacances de la Toussaint) une fois ces délais dépassés, l'école conserve toute latitude à leurs égards et peut prendre la décision de s'en séparer.
12. La présence d'animaux au sein de l'établissement est interdite.

Dans le cadre de la communication de l'idbl autorisez-vous la publication sur notre site internet [www.idbl.fr](http://www.idbl.fr)

### vos travaux

- Oui**  
 **Non**

### vos images

- Oui**  
 **Non**

Je soussigné (e)..... avoir bien pris connaissance de la totalité des clauses figurant sur la fiche d'inscription de l'année scolaire 2023 / 2024

Date & signature :